



Peut-on continuer à composter pendant l'épidémie de Covid19 et le confinement ?

En cette période de crise sanitaire, nous vous recommandons en premier lieu de suivre les consignes de l'Etat et votre collectivité.

Plusieurs situations :

#1 - Vous avez un composteur / lombricomposteur individuel

Continuez, comme d'habitude, à l'alimenter avec vos biodéchets. Profitez-en aussi pour faire du paillage, du mulching ou du broyage avec vos déchets verts de jardin (une tondeuse à gazon suffit souvent si vous n'avez pas de broyeur) !

#2 - Vous compostez dans un site partagé

- Sur un espace public : Dans un jardin ou un square, il est possible que l'accès soit fermé. Suivez les consignes données par votre collectivité s'il y en a. Globalement, l'utilisation de ces sites est à proscrire en ce moment.

- Sur un espace privé (notamment en pied d'immeuble) :

- S'il y avait habituellement des permanences : il est recommandé de les suspendre ou de passer en système d'apports libres si cela est possible sur le site.
- Votre site est en accès libre (pas de permanence, bacs ouverts ou cadenas à code), vous pouvez continuer à y apporter vos biodéchets, sous votre responsabilité, et à condition de prendre toutes les précautions d'usage :
 - réduire au strict minimum sa fréquence de dépôt pour réduire ses déplacements ;
 - s'y rendre individuellement, se tenir à plus d'un mètre si plusieurs personnes sont présentes, éviter tout contact physique ;
 - Lors des manipulations, porter des gants propres et désinfecter les manches des outils et tous les objets touchés (cadenas, etc.) après utilisation ;
 - se laver soigneusement les mains (même si vous avez porté des gants) après avoir manipulé les outils, les cadenas, les bioseaux, en faisant attention de ne pas porter vos mains au visage (bouche, yeux, nez...)
 - dans la mesure du possible, imprimez (ou écrivez) et affichez ces précautions et règles d'usage à l'entrée du site, sur le composteur...
 - s'il faut transvaser de la matière (bac d'apport plein...), faites-le seul, petit à petit si nécessaire.

Laisser les bacs ouverts permet de limiter les surfaces touchées par les habitants mais peut nuire au bon fonctionnement du composteur. A utiliser avec parcimonie donc.

- Dans tous les cas :

- Assurez-vous d'avoir suffisamment de brun ou matière sèche carbonnée. S'il n'y en a plus de disponible, demandez à tous les participant.e.s de stopper les apports jusqu'à nouvel ordre pour éviter les nuisances.
- Un apport de cartons bruns peut permettre de compenser pour partie une disponibilité réduite en matière sèche à condition d'éliminer au préalable toutes traces de scotch d'emballage ou étiquette.
- Si vous êtes référent.e et constatez que les gestes barrières et consignes de distanciation ne sont ou ne peuvent être respectés, ou bien que vous ne pouvez pas assurer le transfert, n'hésitez pas à prévenir l'ensemble des participants et à stopper les apports.
- Enfin, n'oubliez pas que les mouchoirs usagés ne doivent absolument pas être mis dans les composteurs pas plus que les masques fussent-ils en papier.

Si besoin, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos interlocuteurs habituels, à consulter le site <http://www.jecomposteenville.fr> ou à nous contacter (compostage@syctom-paris.fr).

Plus d'infos :

- l'avis du réseau du compost citoyen sur le compostage en période d'épidémie : <http://reseaucompost.org/composter-en-periode-depidemie-de-coronavirus-cest-possible-oui-sous-certaines-conditions/>
- les fiches techniques du réseau compost citoyen en accès libre : <http://reseaucompost.org/fiches-techniques/>

Prenez soin de vous, de vos proches et de vos voisins et surtout restez chez vous !